

# Compte rendu du Conseil Municipal du mardi 12 avril 2016

## 20 h 00 - Ouverture de la séance du C.M.

### **SONT PRESENTS :**

Mesdames Muriel MULLER, Sybille HERICOTTE, Françoise SAMUEL, Carole SHELLSHEAR ; Messieurs Pierre REYNAUD, Pierre-Yves REYNAUD, Serge SAMUEL, Jérôme SAMUEL et Jean SCHÜLER.

**Absentes:** Sophie BOGDANOVIC

Dominique LAURE-BALDASSARI, a donné pouvoir à Muriel MULLER

Pierre REYNAUD est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 25 février 2016 est adopté.

Cette réunion est consacrée principalement aux budgets primitifs de 2016 mais auparavant madame le maire présente les cartes postales que les classes d'Eyguians et de Trescléoux ont envoyées de leur séjour en classe de neige à Ancelle, séjour financé pour partie par la municipalité.

### **VOTE DES TAUX DES 4 TAXES**

A l'unanimité il est décidé de ne pas augmenter les taux en 2016.

Les taux sont les suivants :

9.67 % pour la taxe d'habitation

15.35 % pour la taxe du foncier bâti

64.38 % pour la taxe du foncier non bâti

20.02 % pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

### **Présentation et vote du Budget primitif 2016 par madame le maire**

#### **Budget de la COMMUNE**

FONCTIONNEMENT : 424 214,04 en diminution de 8,5 % par rapport à celui présenté en 2015

INVESTISSEMENT : 232 531,63 en augmentation de 9 %

Les subventions pour les associations sont les suivantes : ACCA 150 €, Foyer de Trescléoux 300 €, Amis de Trescléoux 1000 € en prévision

des festivités des 700 ans de la charte, Comité des Fêtes 600 €, Culture et Loisirs 500 €, Sapeurs-pompiers 200 €, Chorale de la Blaisance 200 €, Trail de la Paix 200 €, Les Arts au Soleil 100 €, FSL UDAF 126 €, USSB 100 €, ADMR 100 €.

Les travaux d'aménagement prévus comme l'accessibilité en mairie, le mur du cimetière... ne seront réalisés que si les subventions demandées sont accordées

Voté à l'unanimité.

### **Budget de L'EAU**

FONCTIONNEMENT : 96 420,90 €,

INVESTISSEMENT : 164 892,24 €. 20 000 € sont retenus pour différents travaux sur le réseau d'eau et l'assainissement.

Voté à l'unanimité.

### **Budget de LA CAISSE DES ECOLES**

15 931,51 €

Voté à l'unanimité

### **Budget du CCAS**

7 896,24 € en diminution de 13 % comprenant la participation de la commune au Service d'Accompagnement des Personnes Agées, des colis de Noël et l'arbre de Noël.

Voté à l'unanimité.

### **Questions diverses**

- **La très haute définition** de la télévision THD imposée dans les zones qui ne peuvent être desservies que par satellites (zones blanches) oblige à l'achat d'un démodulateur particulier ce qui avec les frais de main d'œuvre et la TVA à 20 % équivaut à une dépense totalement involontaire mais obligée de 180 €. Il est proposé d'écrire un courrier d'indignation auprès de notre députée.

- **Linky, le compteur communiquant d'ERDF** : statutairement la municipalité a délégué la compétence fourniture de courant électrique ; elle ne peut donc pas faire de refus d'installation mais on peut trouver en mairie les informations pour guider les administrés

vers ce type de démarche. Information prévue dans notre prochain bulletin municipal.

- **Les toilettes sèches** sont installées au stade. Personne ne doit oublier qu'il s'agit d'un bien collectif et chacun doit avoir le souci de respecter ce nouvel aménagement.

- Il est prévu des **encadrements paysagés** autour des zones de dépôts sélectifs sur la commune.

- Monsieur le premier adjoint signale qu'au niveau de la **communauté de communes**, la situation actuelle impose le statu quo : le poste de premier président de Mr Vaseli n'a pas été remplacé, Mrs Rey, Schuler et Taxil se sont provisoirement répartis ses tâches.

**La séance est levée à 22 h 15**